

**COMMUNE D'**

**ANDERLECHT**

**ADRESSE DU SERVICE COMMUNAL**

**Service Permis d'Environnement  
Place du Conseil 1  
1070 Anderlecht  
Tél. : 02/558.08.56.  
environnement@anderlecht.brussels**

**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**FORMULAIRE DE DECLARATION  
DIFFUSION DE SON AMPLIFIE**

**VOLET A**

**A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

**RÉFÉRENCE DU DOSSIER :**

**DATE D'ENTREE :**

**Agent traitant :** .....

*Les cadres suivants sont à remplir par le déclarant.*

**CADRE I : LOCALISATION DE L'INSTALLATION**

Rue : ..... N°: ..... Bte : .....

Commentaire (Parc industriel, lieu-dit) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## CADRE II : IDENTIFICATION DU DECLARANT

### IDENTITE DU DECLARANT :

Nom (personne physique ou personne morale) : .....

Forme juridique (personne morale) : .....

N° BCE (banque carrefour des entreprises) : .....

Adresse (siège social pour les personnes morales) :

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

### CONTACT

Personne à contacter par l'administration dans le cadre de la déclaration

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

e-mail : ..... GSM : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Adresse où doit être envoyé le courrier dans le cadre de la déclaration

(si différente de celle du déclarant)

Nom : ..... Prénom : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

## VOLET B

### CADRE III : DIFFUSION DE SON AMPLIFIÉ

Indiquez ci-dessous les horaires de diffusion du son amplifié (jours et heures). Ces horaires de diffusion peuvent être différents des horaires de fonctionnement de l'établissement.

|                                         |  |
|-----------------------------------------|--|
| Horaires de diffusion de son amplifié : |  |
|-----------------------------------------|--|

Indiquez ci-dessous les niveaux sonores auxquels vous diffusez du son amplifié :

| Niveaux sonores équivalents demandés : |                                                                                                                             | Cocher : |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Catégorie 1                            | $L_{Aeq\ 15\ minutes, glissant} \leq 85dB(A)$                                                                               |          |
| Catégorie 2                            | $85dB(A) < L_{Aeq\ 15\ minutes, glissant} \leq 95dB(A)$<br>ET<br>$100dB(C) < L_{Ceq\ 15\ minutes, glissant} \leq 110dB(C)$  |          |
| Catégorie 3                            | $95dB(A) < L_{Aeq\ 60\ minutes, glissant} \leq 100dB(A)$<br>ET<br>$110dB(C) < L_{Ceq\ 60\ minutes, glissant} \leq 115dB(C)$ |          |

Remarque : Les niveaux sonores des catégories 2 et 3 impliquent le respect de conditions d'exploitation spécifiques fixées aux articles 4 et 5 de [l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 janvier 2017](#) fixant les conditions de diffusion du son amplifié dans les établissements ouverts au public.

## CADRE V : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DE SES ENVIRONS

### 1. Plans de l'établissement<sup>1</sup> :

Fournir les plans de l'établissement (format A3) visé par la déclaration.

Les plans doivent faire apparaître :

Pour tous les établissements :

- Les zones accessibles public

Pour les établissements en catégorie 2 ( $\leq 95\text{dB(A)}$ ) :

- La localisation du ou des pictogramme(s) réglementaire(s)
- La localisation de l'/des écran(s) d'affichage des niveaux sonores

Pour les établissements en catégorie 3 ( $\leq 100\text{dB(A)}$ ) :

- La localisation du ou des pictogramme(s) réglementaire(s)
- La localisation de l'/des écran(s) d'affichage des niveaux sonores
- La localisation de la ou des zone(s) de repos
- La localisation de l'(les) endroit(s) où les protections auditives sont mises à disposition

Ces plans doivent être joints en annexe 1.

### 2. Horaire de fonctionnement de l'établissement (jours et heures):

### 3. Description des mesures adoptées par l'exploitant pour réduire les nuisances ou dangers inhérents à l'installation :

---

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de l'administration communale pour connaître le nombre d'exemplaires des plans à fournir

4. **Affectation des bâtiments mitoyens (logements, commerces, bureaux,...) et/ou autres étages de l'établissement :**

**FRAIS DE DOSSIER**

Le demandeur est tenu de joindre, en annexe 3, une copie de la preuve de paiement des frais de dossier de 103 € à verser au compte BE44 0910 0012 7745 du Receveur Communal (représentant la consignation de la taxe communale sur la délivrance de documents administratifs) accompagnée de la mention "PE/cl3/adresse concernée".

**ANNEXES**

Le déclarant veillera à numéroter et à présenter les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).  
Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.  
Le déclarant veillera à bien fournir toutes les annexes requises et à cocher les cases correspondantes aux annexes fournies.

|   |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 |  | Plans de l'établissement (cadre V.1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2 |  | <u>Pour un établissement en catégorie 2 :</u><br>-Fiches techniques de l'appareil d'affichage et d'enregistrement des niveaux sonores<br>-Fiche de description de l'installation de sonorisation<br><u>Pour un établissement en catégorie 3 :</u><br>-Fiches techniques de l'appareil d'affichage et d'enregistrement des niveaux sonores<br>-Fiche de description de l'installation de sonorisation<br>- Coordonnées (adresse mail et téléphone) de la « personne de référence » ayant suivi une formation organisée par Bruxelles Environnement |

Je soussigné, M. ...., agissant en qualité de ..... déclare que les informations ci-dessus sont sincères et exactes.

Fait à ..... le .....

Signature :